

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 04218

Numéro SIREN : 808 368 997

Nom ou dénomination : 4 R CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2019 sous le numéro de dépôt A2019/020882

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

Dénomination : 4 R CONCEPT
Adresse : Dom And Work - SAS Groupe Portageo - 5 esplanade
Compans Caffarelli Bât. A - CS 57130 31000 Toulouse -
FRANCE-

n° de gestion : 2014B04218
n° d'identification : 808 368 997

n° de dépôt : A2019/020882
Date du dépôt : 31/10/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 25/07/2019



2350559

2350559

4 R CONCEPT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000.00 €

Siège social : 5 Esplanade Compans Caffarelli Bât DOM AND WORK SAS GROUPE
PORTAGEO

CS 57130

31071 TOULOUSE CEDEX

808 368 997 RCS TOULOUSE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 25 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

et le vingt-cinq juillet, à dix heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 10 juillet 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur THOMAS CHENUT préside la séance en qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 800 actions composant le capital, soit plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social d'une somme de cinq cents euros, par voie de rachat d'actions,
- Conditions et modalités de la réduction de capital,
- Délégation de pouvoirs au Président pour réaliser cette réduction de capital et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président..

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président, autorise le Président à réduire le capital social de cinq cents euros (500 euros), pour le ramener de huit mille euros (8 000.00 euros) à sept mille cinq cents euros (7 500 euros), par voie de rachat de cinquante (50) actions appartenant à la SAS LOPHITZ d'une valeur nominale de dix euros (10.00 euros) chacune, au prix unitaire de deux cents euros (200 euros) et lui donne tous pouvoirs à l'effet de réaliser, ou non au vu des oppositions éventuelles, dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur le poste de réserves suivants :

- "Prime d'émission"

Tel que figurant au bilan de la société, arrêté à la date du 31 Décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder, dans les conditions définies à la résolution ci-dessus, au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les article 6 et 7 des statuts de la société comme suit :

« Article 6 - APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

« Par décision extraordinaire des associés en date du 25/07/2019, la SAS 4 R CONCEPT a été autorisée à racheter les 50 actions émises en date du 30/04/2018 et à réduire le capital du nominal de ces cinquante actions. »

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 7 500 euros.

Il est divisé en 750 (sept cent cinquante) actions, d'une valeur nominale de DIX euro (10 €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales.

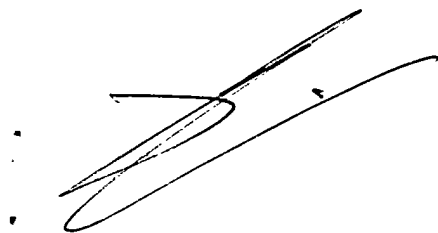
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

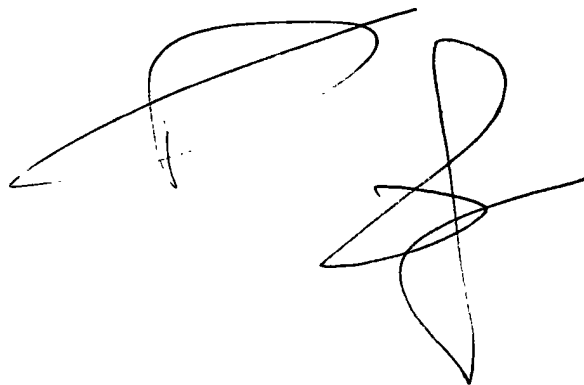
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Un associé

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'A' shape with a long horizontal stroke extending to the right and a vertical stroke on the left.